



Le réseau INFOBEST vous souhaite une bonne nouvelle année 2017 !

SOMMAIRE

EUROPE

1. Malte à la présidence du Conseil de l'Union Européenne à partir du 1^{er} janvier 2017
2. Espace Schengen : vers une autorisation préalable pour les voyageurs exemptés de visa

FRANCE

1. Comment déclarer sa pension légale allemande en étant résident français ?
2. Le point sur le prélèvement des revenus à la source (PAS)
3. Mise en place de la carte mobilité inclusion (carte d'invalidité unique) au 1^{er} janvier 2017
4. Le rétablissement de l'autorisation de sortie du territoire pour les mineurs français

ALLEMAGNE

1. Augmentation des allocations familiales allemandes au 01.01.2017
2. Augmentation du salaire minimum allemand à partir de 2017

SUISSE

1. Elections dans le canton de Bâle-Ville

TRANSFRONTALIER

1. Salon régional Formation/Emploi à Colmar les 27 et 28 janvier 2017
2. Egalement en version mobile depuis peu : Le nouveau site internet d'EURES-T Rhin Supérieur
3. Paraphe d'un accord binational en vue de la clarification définitive de la situation fiscale à l'EuroAirport

INFOBEST

1. INFOBEST Palmrain : présentation du nouveau collègue Julien Kurtz

Permanences du réseau INFOBEST

EUROPE

MALTE A LA PRESIDENCE DU CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2017

La présidence du Conseil de l'Union Européenne est assurée à tour de rôle, tous les six mois, par un des Etats membres suivant un ordre préétabli à l'unanimité entre les Etats membres du Conseil.

Les Etats membres de l'Union Européenne prennent la présidence du Conseil en suivant un ordre préétabli. Le renoncement de la Grande Bretagne à occuper la présidence du Conseil de l'Union Européenne pour l'année 2017 ayant été pris en compte, Malte assure cette fonction depuis le 1er janvier 2017.

Liste des présidences du Conseil de l'Union Européenne :

Année	Janvier à juin	Juillet à décembre
2016	Pays-Bas	Slovaquie
2017	Malte	Estonie
2018	Bulgarie	Autriche
2019	Roumanie	Finlande
2020	Croatie	Allemagne
2021	Portugal	Slovénie
2022	France	République Tchèque

Les devoirs de la présidence du Conseil

La présidence a pour rôle de donner une impulsion aux travaux législatifs ainsi qu'aux décisions politiques du Conseil tout en maintenant une bonne coopération entre les États membres :

- La présidence préside les sessions des différentes formations du Conseil ainsi que les réunions des instances préparatoires du Conseil, parmi lesquelles les comités permanents et les groupes de travaux qui traitent de sujets très spécifiques.
- La présidence représente le Conseil dans les relations avec les autres institutions de l'UE, en particulier avec la Commission et le Parlement européen.
- La présidence propose un compromis en cas de divergences entre des Etats membres du Conseil ou entre le Conseil et une autre institution de l'Union Européenne et prend ainsi un rôle intermédiaire.

Vous pouvez trouver d'autres informations aux adresses suivantes :

<http://www.consilium.europa.eu/fr/council-eu/presidency-council-eu/>

ESPACE SCHENGEN : VERS UNE AUTORISATION PREALABLE POUR LES VOYAGEURS EXEMPTES DE VISA

La Commission européenne a présenté son nouveau système automatisé payant. Les voyageurs de pays tiers n'ayant pas besoin de visa pour entrer dans l'espace Schengen devront à l'avenir obtenir une autorisation préalable avant leur départ. Inspiré d'un dispositif en vigueur aux Etats-Unis, ce système est présenté comme un nouvel outil sécuritaire pour mieux protéger les frontières extérieures de l'UE, en repérant avant leur arrivée des individus à risques.

Baptisé ETIAS, il doit combler une lacune : permettre de vérifier et de croiser les données concernant les candidats exemptés de visas avec celles de tous les autres systèmes. Cette proposition doit désormais être adoptée par le Conseil de l'UE (représentant les Etats membres) et le Parlement européen. S'ils donnent leur feu vert, la Commission prévoit un système opérationnel à partir de 2020.

Chaque candidat devra solliciter une autorisation préalable sur internet, en renseignant une demande qui « ne prendra pas plus de dix minutes ». Les candidats majeurs devront s'acquitter de cinq euros pour demander cette autorisation, qui sera délivrée elle aussi en quelques minutes dans la plupart des cas et valable pour une période de cinq ans.

FRANCE

COMMENT DECLARER SA PENSION LEGALE ALLEMANDE EN ETANT RESIDENT FRANÇAIS ?

Suite à l'avenant à la convention fiscale franco-allemande signé en mars 2015, les pensions légales allemandes (retraite, réversion, orphelinat et invalidité) et assimilées sont désormais à déclarer uniquement dans votre pays de résidence. Si vous résidez en France, ce sera donc l'administration fiscale française qui sera chargée du calcul et du prélèvement de l'impôt sur le revenu. Par ailleurs, il semblerait que les pensions allemandes des résidents français assurés en France soient également soumises aux cotisations sociales (CSG-CRDS).

Pour déclarer vos revenus allemands en France, il convient de corriger au stylo votre déclaration de revenus pré-remplie qui ne comporte que vos revenus français. Vous devez barrer le montant français, y ajouter les revenus allemands (et autres) et inscrire le total sous la somme biffée. En outre, vous devez vous procurer auprès de votre centre des finances publiques le formulaire cerfa n°2047 et le renvoyer dûment complété en même temps que votre déclaration de revenus corrigée.

Plus d'informations : http://www.bas-rhin.fr/eCommunityDocuments/6D1B0B1C-AE92-454B-A898-2311A206F0BC/936/document_conseil-departemental-bas-rhin-brochure-imposition-retraites-allemandes-infobest.pdf

LE POINT SUR LE PRELEVEMENT DES REVENUS A LA SOURCE (PAS)

Le projet de loi de finances pour 2017 en cours d'examen dans les deux chambres du Parlement français prévoit en son article 38 l'instauration du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu.

Véritable réforme du mode de perception, le PAS dont l'entrée en vigueur est prévue pour janvier 2018, prendra la forme d'une retenue à la source opérée par le débiteur pour les revenus salariaux et de remplacement. Un acompte sera versé par les contribuables percevant d'autres types de revenus (les revenus provenant du travail indépendant et de l'agriculture, les revenus fonciers).

Il ne devrait pas y avoir de double paiement d'impôt en 2018. L'impôt sur le revenu de 2017 devant ainsi être « annulé » par le biais d'un mécanisme appelé « crédit d'impôt exceptionnel de modernisation du recouvrement » (CIMR).

L'impôt 2016 devrait donc être acquitté en 2017 dans les délais normaux et l'impôt 2018 en 2018 via le PAS.

Dans sa rédaction actuelle, le projet de loi précise, par l'ajout d'un article 204C dans le Code Général des Impôts, que les revenus de source étrangère imposables en France versés par un débiteur établi hors de France, donneront lieu non pas à un prélèvement à la source, mais à un acompte calculé selon les mêmes modalités que le PAS.

Les revenus d'un travailleur frontalier au sens fiscal résidant en France et travaillant en Allemagne pourraient ainsi être imposés par le biais d'un acompte mensuel ou trimestriel.

Plus d'informations :

<http://www.economie.gouv.fr/prelevement-a-la-source>

<http://www.assemblee-nationale.fr/14/projets/pl4061.asp>

MISE EN PLACE DE LA CARTE MOBILITE INCLUSION (CARTE D'INVALIDITE UNIQUE) AU 1^{ER} JANVIER 2017

À compter du 1er janvier 2017, la carte mobilité inclusion remplace les différentes cartes de priorité, d'invalidité et européenne de stationnement. Le Président Hollande l'avait annoncé en décembre 2014 lors de la 3e Conférence nationale du handicap (CNH). La nouvelle carte mobilité inclusion a été validée par le Sénat le 28 avril 2016 dans le cadre d'un amendement au projet de loi pour une République numérique. Le Gouvernement entend ainsi simplifier l'accès aux différents services d'aide à la mobilité destinés aux personnes en situation de handicap. Les trois cartes seront désormais regroupées au sein d'un même support.

LE RETABLISSEMENT DE L'AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE POUR LES MINEURS FRANÇAIS

La loi du 3 juin 2016 relatif à la lutte contre le terrorisme et le décret du 2 novembre 2016 ont rétabli l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs. Un arrêté doit encore préciser le modèle du formulaire ainsi que la liste des pièces d'identité admises pour le parent signataire. Le décret entrera en vigueur le 15 janvier 2017. L'autorisation de sortie de territoire supprimée en 2013 sera donc rétablie à partir de cette date. Elle concerne tout mineur qui voyage à l'étranger sans être accompagné de ses parents.

L'enfant qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter les 3 documents suivants :

- Pièce d'identité du mineur : carte d'identité ou passeport
- Formulaire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale
- Photocopie du titre d'identité du parent signataire

Plus d'informations : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>

ALLEMAGNE

AUGMENTATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES ALLEMANDES AU 01.01.2017

Les allocations familiales allemandes « Kindergeld » augmentent de 2,00 Euros à compter du 1er janvier 2017.

Les montants du Kindergeld s'élèvent à :

	A partir du 01.01.2016	A partir du 01.01.2017
Premier et deuxième enfant	190 Euros	192 Euro
Troisième enfant	196 Euros	198 Euro
A partir du quatrième enfant	221 Euros	223 Euro

Source: <https://www.bundesregierung.de/Content/DE/Artikel/2016/10/2016-10-12-steuerentlastung.html>

AUGMENTATION DU SALAIRE MINIMUM ALLEMAND À PARTIR DE 2017

À partir du 1er janvier 2017, le salaire minimum allemand légal augmente de 8,50€ à 8,84€ par heure. Décidée par le Bundeskabinett, cette mesure s'appuie sur une résolution de la Mindestlohnkommission (commission sur le salaire minimum) du 28 juin 2016. Cette dernière est composée de trois représentants des salariés et d'employeurs ayant le droit de vote ainsi que de deux conseillers scientifiques et de la présidence.

La Mindestlohnkommission fut mandatée par la loi sur le salaire minimum pour fixer une augmentation du salaire minimum et transmettre au gouvernement une proposition. Cette procédure doit désormais être réalisée tous les deux ans. Par le biais de cette démarche, la commission vérifie le niveau opportun du salaire minimum afin d'assurer une protection raisonnable des salariés et de garantir des conditions de concurrence justes et productives.

L'ajustement des salaires conventionnels est capital pour la décision concernant le montant du salaire minimum. Salaires conventionnels et minimum augmentent donc de concert.

Il existe toutefois des exceptions. En vertu de la loi sur le salaire minimum, les dispositions tarifaires conventionnelles contraires ont un caractère prioritaire vis-à-vis du salaire minimum. Cela concerne par exemple l'industrie de la viande, l'agriculture et la sylviculture ainsi que l'horticulture. Pour ces branches, le salaire minimum est fixé à 8,50€ à compter du 1^{er} janvier 2017. Cependant, à partir de janvier 2018, plus aucune mesure dérogatoire de devrait s'appliquer.

Plus d'informations :

<https://www.bundesregierung.de/Content/DE/Artikel/2016/10/2016-10-26-neuer-mindestlohn2017.html>

SUISSE

ELECTIONS DANS LE CANTON DE BALE-VILLE

Fin octobre 2016 ont eu lieu, dans le canton de Bâle-Ville, les élections pour le Conseil d'État (pouvoir exécutif) et le Grand Conseil (pouvoir législatif, parlement). Concernant les élections pour le Conseil d'État, il fallait attendre un deuxième tour, fin novembre, avant d'avoir les résultats définitifs.

Sur les sept conseillers d'État, cinq se sont représentés et ont été confortés dans leur fonction. Deux nouveaux conseillers d'État, dont la Présidente du Conseil d'État, ont été élus suite au départ de leur prédécesseur.

Sont élus comme conseillers ou conseillères d'État pour les années 2017 à 2021 :

- Eva Herzog (PS)
- Christoph Brutschin (PS)
- Lukas Engelberger (PDC)
- Conradin Cramer (PLD), nouveau
- Elisabeth Ackermann (Les Verts, Présidente du Conseil d'État), nouveau
- Hans-Peter Wessels (PS)
- Baschi Dürri (PRD)

La distribution des sièges du Grand Conseil pour la législature 2017 à 2021 est la suivante :

- Parti socialiste (PS) : 34 sièges
- Union démocratique du centre (UDC) : 15 sièges

- Parti libéral-démocratique Bâle-Ville (PLD) : 14 sièges
- Les Verts : 14 sièges
- Parti radical-démocratique (PRD) : 10 sièges
- Parti démocrate-chrétien (PDC) : 7 sièges
- Parti Vert'libéraux (PVL) : 4 sièges
- Aktives Bettingen (AB) : 1 siège
- Parti Évangélique (PEV) : 1 siège

Pour d'autres informations et le détail des résultats : www.wahlen.bs.ch.

TRANSFRONTALIER

SALON REGIONAL FORMATION/EMPLOI A COLMAR LES 27 ET 28 JANVIER 2017

Les 27 et 28 janvier 2017 se tiendra la 39^{ème} édition du Salon Régional Formation Emploi au Parc des Expositions de Colmar. Le salon est organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Colmar et du Centre-Alsace. Il s'adresse aussi bien aux demandeurs d'emploi qu'aux salariés en reconversion, aux étudiants, aux lycéens ou encore aux créateurs d'entreprise et a pour vocation de permettre un contact direct de ces publics avec les entreprises et les écoles en recherche de candidats. De nombreuses animations, ateliers et conférences sont également prévus.

Comme l'année dernière, l'accent sera mis également sur les opportunités d'emploi, de formation et d'apprentissage en Allemagne avec la présence au hall 3 d'un Pôle franco-allemand. Environ 80 exposants allemands (entreprises, services de l'emploi, CCI, institutions franco-allemandes ...) seront présents dont l'INFOBEST Vogelgrun/Breisach. Les chargées de mission de l'INFOBEST proposeront cette année également des ateliers sur le statut du frontalier (vendredi 27 janvier et samedi 28 janvier à 10h30).



Les chargées de mission de l'INFOBEST Vogelgrun/Breisach lors de leur intervention en 2015. Source (image) : www.salon-regional-formation-emploi.com/galeries/exposez-2/

Le Salon est ouvert de 9h00 à 18h00, l'entrée est libre.

Pour plus d'informations : www.srfe.com

EGALEMENT EN VERSION MOBILE DEPUIS PEU : LE NOUVEAU SITE INTERNET D'EURES-T RHIN SUPERIEUR

Le nouveau site internet mobile d'EURES-T Rhin Supérieur pour frontaliers, demandeurs d'emploi et employeurs est depuis le 1er décembre 2016 en ligne. Vous pouvez consulter dès maintenant toutes les informations pertinentes en allemand et en français concernant la mobilité professionnelle transfrontalière dans la région du Rhin Supérieur depuis votre smartphone, tablette ou ordinateur :

FR: <http://eures-t-rhinsuperieur.eu>

DE: <http://eures-t-oberrhein.eu>

L'équipe du One-Stop-Shop, en tant que point de contact central, se tient à votre disposition pour toute question et établit le contact avec les conseillers et conseillères EURES ou autres spécialistes en cas de problématiques plus spécifiques.

PARAPHE D'UN ACCORD BINATIONAL EN VUE DE LA CLARIFICATION DEFINITIVE DE LA SITUATION FISCALE A L'EUROAIRPORT

Début novembre 2016, Christian Masset, secrétaire général du Ministère des affaires étrangères et du Développement International, et Yves Rossier, secrétaire d'état du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) ont paraphé à Paris un traité binational franco-suisse en vue de la clarification définitive de la situation fiscale à l'EuroAirport.

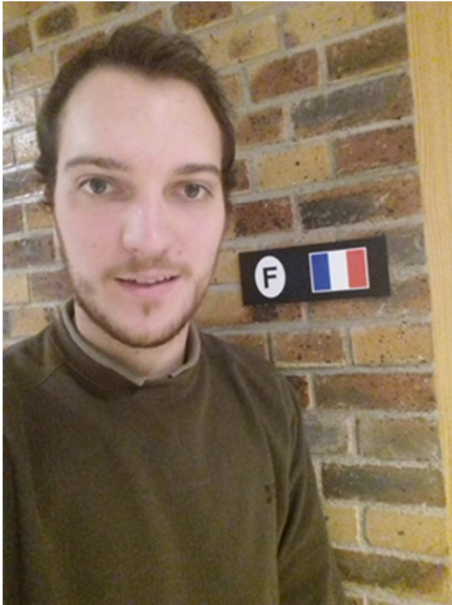
L'accord intergouvernemental paraphé se fonde sur la déclaration conjointe adoptée le samedi 23 janvier 2016 à Colmar par le président de la République française François Hollande et le président de la Confédération Johann N. Schneider-Ammann. Cet accord règle les quatre points concernant la fiscalité applicable à l'Aéroport de Bâle-Mulhouse, y compris la question centrale de l'imposition des sociétés suisses implantées dans le secteur suisse de l'EuroAirport.

Cette clarification définitive de la situation fiscale revêt une importance majeure pour l'EuroAirport et les entreprises implantées dans son emprise. L'accord binational renforce la sécurité juridique et sécurise la planification de projets sur le site. L'attractivité du site est assurée et l'EuroAirport est conforté dans son rôle essentiel de moteur économique pour toute l'agglomération trinationale.

Source : <http://www.euroairport.com>

INFOBEST

INFOBEST PALMRAIN : PRESENTATION DU NOUVEAU COLLEGE JULIEN KURTZ



Julien Kurtz a rejoint l'équipe d'INFOBEST PALMRAIN en janvier 2017, en remplacement de Christine Journot-Seiffge (congé maternité). Après des études en sciences politiques et en relations internationales à Strasbourg, il est venu effectuer un stage de 4 mois au PALMRAIN. Très attaché à la coopération transfrontalière entre la France, la Suisse et l'Allemagne, il n'a pas hésité à postuler au poste de chargé de mission français afin de venir en aide aux usagers. Julien Kurtz est aujourd'hui très heureux de faire partie du réseau INFOBEST et de l'équipe du PALMRAIN. Bienvenue !

Permanences du réseau INFOBEST

	INFOBEST PAMINA	INFOBEST Kehl/ Strasbourg	INFOBEST Vogelgrun/ Breisach	INFOBEST PALMRAIN
EURES	EURES-T 07.02.2017 sur rendez-vous	-	Conseillère EURES sur le droit du travail un jeudi toutes les deux semaines sur rendez-vous	-
Agentur für Arbeit, Pôle Emploi	-	Pôle Emploi 24.01.2017 21.02.2017 sur rendez-vous	Pôle Emploi 19.01.2017 16.02.2017 sur rendez-vous	-
Caisses de retraite	DRV 28.02.2017 sur rendez-vous	-	DRV 21.02.2017 sur rendez-vous	-
Caisses d'assurance maladie	-	-	-	-
CAF	-	-	-	22.02.2017 22.03.2017 sur rendez-vous
Imposition retraite en Allemagne	Sur rendez-vous	Sur rendez-vous	Sur rendez-vous	Sur rendez-vous
Notaire	chaque 1 ^{er} mardi du mois, l'après- midi sur rendez-vous	-	-	-
Journées d'informations transfrontalières	28.02.2017 sur rendez-vous	-	-	27.04.2017 prenez rendez- vous dès maintenant

www.infobest.eu

<p>INFOBEST Kehl/Strasbourg Rehfusplatz 11 D-77694 Kehl am Rhein</p> <p>D: ☎ 07851 / 9479 0 D: 📠 07851 / 9479 10 F: ☎ 03 88 76 68 98</p> <p>E-Mail: kehl-strasbourg@infobest.eu</p>	<p>INFOBEST Vogelgrun/Breisach Ile du Rhin F-68600 Vogelgrun</p> <p>D: ☎ 07667 / 832 99 F: ☎ 03 89 72 04 63 F: 📠 03 89 72 61 28</p> <p>E-Mail: vogelgrun-breisach@infobest.eu</p>
<p>INFOBEST PAMINA Altes Zollhaus D-76768 Neulauterburg</p> <p>D: ☎ 07277 / 8 999 00 D: 📠 07277 / 8 999 28 F: ☎ 03 68 33 88 00 F: 📠 03 68 33 88 28</p> <p>E-Mail: infobest@eurodistrict-pamina.eu</p>	<p>INFOBEST PALMRAIN Pont du Palmrain F-68128 Village-Neuf</p> <p>D: ☎ 07621 / 750 35 F: ☎ 03 89 70 13 85 F: 📠 03 89 69 28 36 CH: ☎ 061 322 74 22 CH: 📠 061 322 74 47</p> <p>E-Mail: palmrain@infobest.eu</p>

Mentions légales:

INFOBEST PAMINA

Ancienne Douane / F-67630 Lauterbourg
 Altes Zollhaus / D-76768 Neulauterburg/Berg

F: 03 68 33 88 00 / D: 07277/ 8 999 00
infobest@eurodistrict-pamina.eu

Responsable de publication : Pascale Allgeyer et Sandra Kurschat

Rédaction

Pascale Allgeyer, Christiane Andler, Marc Borer, Bastien Candelier, Delphine Carré, Hanna Endhart, Anette Fuhr, Larissa Hirt, Sandra Kurschat, Julien Kurtz, Clément Maury, Nadia Pierson-Ben Yekhlef, Audrey Schlosser, Antoine Schmitz